

Lambton, 5 Juin 1991

M. Pierre Boucher

ci-joint quelques documents concernant la méthode de débroussaillage chimique à laquelle nous nous sommes objectés, l'an dernier, et qui fait actuellement l'objet d'un moratoire. Nous joignons aussi le texte d'une conférence sur le sujet que le comité scientifique de la Fédération des Omnipraticiens du Québec nous a demandé de présenter en mai à un colloque sur "l'omnipraticien et l'environnement".

Nous espérons que ces documents soient déposés sur la table du moratoire et qu'ils pourront supporter un bannissement définitif.

Nous avons fait parvenir au Ministre des Transports une pétition de 64 autres médecins, ayant participé à ce colloque, et supportant notre point de vue.

Bien à vous,

Richard Lefebvre, md
Gérard Chaput , md